



COMMUNE DE PENTHALAZ

LA MUNICIPALITE
AU
CONSEIL COMMUNAL



Photographie de Brigitte Besson

RAPPORT DE GESTION

-

Législature 2016 - 2021

RAPPORT
de la Municipalité sur la gestion
de l'année 2018

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Se référant aux articles 93b de la Loi sur les communes et 91 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion pour l'année écoulée.

La Municipalité tient à remercier :

- Mme la Présidente et l'ensemble des membres du Conseil communal pour l'organisation des débats, le dialogue et la confiance accordée lors de la présentation des divers préavis, ainsi que pour les interventions orales ;
- Le bureau du Conseil pour le travail accompli lors de journées de votes ;
- Les diverses commissions pour leur participation, leurs questionnements et critiques constructives, leurs conseils et leurs soutiens ;
- Le personnel communal pour son engagement et son efficacité dans des dossiers parfois complexes ;
- Toutes les personnes qui participent et s'activent bénévolement pour les manifestations organisées par la Commune, par les sociétés locales, les associations et les clubs.

1	Administration générale	4
1.1	Autorités	4
1.2	Administration	7
1.3	Affaires culturelles et de loisirs, subventions.....	11
1.4	Tourisme.....	12
1.5	Sports.....	13
1.6	Transports publics et mobilité.....	13
1.7	Service d'informatique	14
2	Finances.....	15
3	Domaines et bâtiments	15
3.1	Terrains.....	15
3.2	Forêts.....	15
3.3	Bâtiments.....	16
4	Travaux	17
4.1	Service technique	17
4.2	Routes.....	17
4.3	Parcs, places, cimetière	18
4.4	Elimination des déchets.....	18
4.5	Egouts et épuration	18
5	Instruction publique et cultes	19
5.1	ASiCoPe.....	19
5.2	ASiVenoge.....	21
5.3	Cantine communale.....	21
5.4	ASPIC.....	22
5.5	Temples et cultes.....	22
6	Police.....	22
6.1	Société de sécurité privée	22
6.2	Défense contre l'incendie (SDIS)	22
6.3	Protection civile (ORPC).....	23
7	Sécurité sociale	24
7.1	AJERCO.....	24
7.2	ARASPE	25
7.3	AVASAD.....	25
7.4	Halte-jeux les petits poussins	26
7.5	Local des jeunes.....	26
7.6	Fondation EMS La Venoge.....	27
8	Services industriels et déchèterie.....	27
8.1	Service des eaux	27
8.2	Déchets.....	28
9	Projets divers	29
9.1	Gare CFF Cossonay – Penthalaz.....	29
9.2	Etude de mobilité bassin versant de la Venoge	29
9.3	Centre de localité, suite de la démarche participative.....	29
9.4	Plan général d'affectation, PGA, révision	29
9.5	Création d'un bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109 à Le Cheminet	29
10	Abréviations	30

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Autorités

1.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Séances et préavis

Le Conseil communal a tenu 3 séances, les 5 mars, 18 juin et 6 décembre. 8 préavis lui ont été présentés :

Date	Numéro	Titre du préavis municipal	Adoption en Municipalité	Présenté au Conseil le	Oui	Non	Abs.	Résultat
2018	2018-21	Demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la reprise et la gestion de la Piscine, du Camping et de la Patinoire	12.02.2018	05.03.2018	40			Accepté
2018	2018-22	Comptes 2017	22.05.2018	18.06.2018	43			Accepté
2018	2018-23	Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions	22.05.2018	18.06.2018	43			Accepté
2018	2018-24	Réfection et modification de la chaussée de la route de Lausanne, à l'entrée de la localité	30.05.2018	18.06.2018	34		9	Accepté
2018	2018-25	Demande de crédit pour la création d'une classe supplémentaire et pour les coûts 2018 de l'ASIVenoge	22.05.2018	18.06.2018	43			Accepté
2018	2018-26	Rénovation des « toitures - vérandas » du collège	22.05.2018	18.06.2018		38	5	Refusé
2018	2018-27	Changements des luminaires des classes du collège du Cheminet	22.05.2018	18.06.2018		37	6	Refusé
2018	2018-28	Budget 2019	19.11.2018	10.12.2018	36		1	Accepté

Composition du bureau au 31 décembre 2018

Présidente	Madame	Valérie CODINA CERVELLIN
1^{ère} Vice-présidente	Madame	Sandrine BERTHOUD
2^{ème} Vice-présidente	Madame	Christiane CHEVALIER
Scrutateurs	Madame	Christiane CHEVALIER
	Monsieur	Daniel BLANC
Scrutateurs-suppléants	Madame	Mareva MARTIN
	Monsieur	Nicolas BESSI
Secrétaire	Madame	Sylvette GRANDCHAMP
Secrétaire-suppléante	Madame	Corinne BORGEAUD
Huissier	Monsieur	Philippe GACOND

Liste des commissions convoquées en 2018

Commissions énergie et développement durable, des finances, de gestion, d'urbanisme, de la mobilité, du Collège du Cheminet et d'étude des modifications des statuts de l'ASICoPe.

Composition au 31 décembre 2018

Madame	Aubert	Sylvie	GIP
Monsieur	Aubry	Pierre	GSVS
Monsieur	Bachmann	François	GIP
Madame	Berthoud	Sandrine	GSVS
Monsieur	Bessi	Nicolas	GIP
Monsieur	Bezençon	Steve	GSVS
Monsieur	Blanc	Daniel	GSVS
Madame	Borgeaud	Corinne	GIP
Monsieur	Borgeaud	Nicolas	GIP
Monsieur	Borgeaud	Sébastien	GIP
Monsieur	Brocard	Claude	GIP
Monsieur	Burnat	Thierry	PLR
Madame	Cardaropoli	Samanta	GSVS
Madame	Chevalier	Christiane	GIP
Monsieur	Chevalier	Nicolas	GIP
Madame	Codina Cervellin	Valérie	PLR
Monsieur	Contesse	Eloi	GSVS
Madame	de Sà	Aurora	GSVS
Madame	Dénéreaz	Anne-Marie	PLR
Monsieur	Dénéreaz	Pierre-Yves	PLR
Madame	Dufour	Rebecca	GIP
Monsieur	Gatto	Antonio	GIP
Madame	Grandchamp	Sylvette	GIP
Monsieur	Iannotti	Franco	PLR
Monsieur	Jordan	Vincent	GIP
Monsieur	Joseph	Eric	GIP
Monsieur	Lerch	Pascal	GSVS
Madame	Loichot	Cristina	GIP
Madame	Magenat	Patricia	GIP
Madame	Martin	Mareva	GSVS
Madame	Martinetti	Esther	GIP
Madame	Meylan	Claude	GIP
Monsieur	Meylan	Nicolas	GSVS
Monsieur	Michot	Gilles	GIP
Madame	Monteiro	Rosário	GSVS
Monsieur	Morel	Bernard	GSVS
Madame	Ponti	Patrizia	GIP
Madame	Probst	Delphine	GSVS
Madame	Ravaioli	Victoria	GSVS
Monsieur	Rochat *	Daniel	GIP
Madame	Roth	Stéphanie	GIP
Monsieur	Traini	Daniel	GIP
Monsieur	Turin	Michel	GIP
Monsieur	Viret	Marc-Eugène	GSVS
Madame	Von der Mühl	Dominique	GSVS
Madame	Zbinden	Pascale	PLR
Monsieur	Zbinden *	Claude-Alain	PLR
Monsieur	Zurbrügg	Pierre	GSVS
Monsieur	Zürcher *	Stéphane	GSVS
* Président du groupe			

1.1.2 MUNICIPALITÉ

Séances

La Municipalité a tenu 51 séances ordinaires, 2 séances extra-muros, et 3 séances extraordinaires pour le budget, les 17 et 24 octobre, et pour les comptes, le 10 avril. Elle a été présente, par délégation ou in corpore, à des séances et des cours de formation, des inaugurations, des assemblées, des conférences et lors de manifestations des sociétés locales.

Dicastères pour la législature 2016-2021, délégations et représentations

M. Piéric Freiburghaus

Syndic

Administration générale : communication et information, relations extérieures et publiques, politiques générales, culture, paroisse, intégration.

Urbanisme : police des constructions, aménagement du territoire local et régional, espaces publics urbains.

Mobilité et transports publics

Police

Président du Conseil de la Fondation Habitat l'Avenir.
Membre de l'Association des Syndics Venoge.
Membre de la Confrérie des Syndics du Gros-de-Vaud.
Membre de la Commission territoire et mobilité de l'ARGDV.
Délégué de l'ARASPE.
Délégué de l'ASIVenoge.

M. Pierre-André Ischi

Municipal, vice-syndic du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Routes : chemins, éclairage public, signalisation, etc.

Services industriels : développement et équipements, réseaux d'eau, gaz et STEP.

Déchets : Eco point, déchetterie Valorsa, collecte et recyclage.

Délégué de l'ASICoPe, de l'AJERCO, de l'AIEE et l'ASPIC.
Membre du Conseil de la Fondation Habitat l'Avenir.
Membre du Comité de direction du groupement forestier.
Membre du Comité de direction de l'ASIVenoge.

M. Didier Chapuis

Municipal

Finances : investissements, budget et comptes.

Services sociaux : ARASPE.

Promotion économique

Ressources humaines

Piscine, camping et patinoire

Membre du Comité directeur de l'ARASPE.
Délégué de l'ASICoPe.
Délégué de l'ASIVenoge.

M. Yves Jauner

Municipal, vice-syndic jusqu'au 30 juin 2018

Ecoles : ASICoPe, collège du Cheminet, Place de sport Madeleine Chamot Berthod.

Parascolaire : AJERCO, Midicroque, halte-jeux les Petits Poussins, Local des jeunes, bibliothèque intercommunale.

Santé : eHnV, EMS, AVASAD, prévention.

Sports : équipements, terrains et bâtiments, manifestations sportives.

Informatique

Président du comité de direction ASIVenoge.
Vice-président du Comité de direction de l'AJERCO.
Vice-président du Conseil de la Fondation Habitat l'Avenir.
Vice-président du Comité de direction du SDIS Venoge.
Vice-président du Comité de direction de l'ORPC du Gros-de-Vaud.
Membre des Comités de direction de l'ASICoPe et de l'ASPIC.
Membre du Conseil de Fondation La Venoge
Délégué à l'ASPMAD et eHnV
Suppléant commission de gestion ASPMAD

M. Yvan Rochat

Municipal

Patrimoine bâti : bâtiments du patrimoine administratif et financier.

Energies renouvelables : développement et équipements.

Patrimoine vert : forêts, espaces verts, jardins familiaux, cimetière, etc.

Secours et sécurité : feu, SDIS et protection civile.

Délégué de l'AIEE, du Groupement forestier, de l'ORPC et du SDIS Venoge.
Délégué suppléant de l'ASICoPe.
Délégué suppléant de l'ASIVenoge.

1.2 Administration

Informations générales

Commandements de payer

Nombre de notifications de commandements de payer : 323.

Journal le Cancanier

Parutions en 2018 : 2.

Naturalisations

Demandes déposées : 5.

Naturalisations obtenues : 17.

En cours de procédure : 19.

En application des articles de la Constitution vaudoise et de la Loi sur le droit de cité vaudois, la Municipalité a organisé des cours de préparation à la naturalisation, sous la forme de 14 soirées. Celles-ci, suivies par 27 habitant-e-s domicilié-e-s à Penthalaz et un à Penthaz, ont abordé les thèmes suivants : la géographie, l'histoire, l'économie, la culture et les institutions politiques.

Ordonnances pénales et amendes délivrées, auditions conduites

Ordonnances pénales traitées : 222.

Amendes d'ordre : 29.

Le Syndic, au bénéfice d'une délégation de compétence, et la secrétaire municipale ont entendu en audiences 12 personnes qui ont fait oppositions à des ordonnances pénales, les 17

Associations intercommunales

AdCV

L'AdCV est l'une des deux organisations faîtières, avec l'UCV, qui défend les intérêts des communes. Elle compte 71 membres. Elle sert de relais entre ses membres et les autorités cantonales et/ou fédérales lors des discussions sur les projets de lois mis en consultation, cela sur toutes les grandes problématiques financières, organisationnelles ou juridiques.

Elle offre ainsi une plateforme démocratique où ses membres forgent les grandes orientations dans le but de promouvoir l'autonomie communale et sa pérennité.

janvier, 11 avril, 23 mai, 10 octobre, 31 octobre et 28 novembre.

Piscine, camping et patinoire

Suite à la dissolution de l'Association à la fin de l'année 2017, la Municipalité a repris la gestion du camping, de la piscine et de la patinoire au 1^{er} janvier.

Population

Habitants au 31 décembre : 3283.

Relations avec les entreprises

Contacts suivis avec les principales entreprises sises sur le territoire communal. En particulier avec la société Fenaco qui est aussi partie prenante sur les réflexions du réaménagement de la gare et de ses environs.

Votations et élections cantonales et fédérales / easyvote

Votations fédérales : 4.

Votations cantonales : 1.

La Municipalité a offert la brochure « Easyvote » à tous les habitants âgés de 18 à 25 ans. Celle-ci, élaborée par des jeunes, a pour but de vulgariser et simplifier la compréhension de la brochure officielle afin d'encourager cette population à voter.

Quatre assemblées générales se sont tenues le 16 mars à Saint-Sulpice, le 15 juin à Le Vaud, le 28 septembre à Montricher et le 1er décembre à Penthalaz.

L'AdCV concentre ses réflexions sur 4 axes : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police.

Pour l'année 2018, l'AdCV a mené, conjointement avec l'UCV, des négociations avec le Conseil d'Etat sur les effets de la RIE III. Elle a modélisé un nouveau système de péréquation intercommunale et elle est active sur différents dossiers comme le PDCn, la LATC, la LPPCi, les

ZIZA, la directive NORMAT et les constructions scolaires.

ARGdV

L'Association regroupe actuellement 37 communes du district du Gros-de-Vaud et une cinquantaine de membres privés (entreprises, associations, particuliers).

L'objectif principal de l'ARGdV est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions

Autres groupements

Syndics du district du Gros-de-Vaud

Deux rencontres ont eu lieu en 2018 : le 22 mars à Bousens et le 11 octobre à Bretigny-sur-Morrens.

Ces rencontres sont l'occasion d'aborder des sujets d'importance régionale et cantonale, tels que durant l'année écoulée, les relations entre l'AdCV et l'UCV, les aspects juridiques et les procédures en matière de police des constructions, la Fête du Blé et du Pain, le développement du LEB, la prévention de la radicalisation, les problèmes de coûts et de surpopulation des prisons et la facture sociale.

Confrérie des syndics du Gros-de-Vaud

Ce comité, présidé par M. le Préfet, réunit 8 syndic-que-s représentant les 4 « sous-régions » (non officielles, soit nord, sud, est et ouest) du district. Il a pour tâche d'appuyer M. le Préfet dans l'organisation des rencontres des syndics, de forums, de la sortie annuelle et de l'organisation de la manifestation pour les 10 ans du district du Gros-de-Vaud. Il s'est réuni, dans le bureau de M. le Préfet, à 4 reprises durant l'année 2018.

Syndics Venoge

Les rencontres des syndic-que-s des communes de l'ancien district de Cossonay, aujourd'hui dépendantes de celui du Gros-de-Vaud, auxquelles sont associées celles d'Oulens-sous-

intercommunales et d'être à l'écoute des entreprises et des habitants du district précité afin de répondre à leurs besoins.

Pour l'année 2018, l'ARGdV : a participé activement à l'organisation de la Fête du Blé et du Pain ; a contribué à l'organisation de la manifestation d'inauguration de la nouvelle route cantonale RC 177 ; a activement participé au Comptoir régional d'Echallens et au Salon suisse des Goûts et Terroirs à Bulle.

Echallens et St.-Barthélémy et les député-e-s, ont eu lieu le 26 avril à Sullens et le 24 octobre à Vufflens-la-Ville.

Elles sont l'occasion de partager les sujets et préoccupations municipales et d'établir un relai avec notre députation au Grand-Conseil.

PPDLV

Les représentants des quatre municipalités (Penthaz, Penthaz, Daillens et Lusery-Villars) se sont rencontrés les 13 février à Daillens, 8 mai à Mex et 5 septembre à Penthaz. Différents sujets ont été abordés (liste non exhaustive) : l'organisation des bus PPDL, les soutiens financiers à différents organismes (stand de tir « Le Petit Calibre », paroisse catholique, Venoge Festival), l'agrandissement du collège de Penthaz et la paroisse catholique de La Sarraz.

Venoge VI

Venoge VI rassemblent les communes PPDL auxquelles s'ajoutent Mex et Vufflens-la-Ville. Elles se sont réunies le 8 mai à Mex. En 2018, elles ont abordé les sujets suivants : réorganisation scolaire, transports PPDL, certains contrats avec des prestataires, les candidatures à l'ASiCoPe, la sécurité publique et la piscine intercommunale des Chavannes.

1.2.1 PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Administration

Nussbaum	Sylvie	Secrétaire municipale	100%
Bannwart	Angel	Secrétaire municipal adjoint	80%
Bourgeois	Claire	Employée d'administration	70%
Werren	Valérie	Employée d'administration	60%
Rossi Debonneville	Gabriella	Employée d'administration	50%
Perruchoud	Cédrine	Apprentie	

Bourse communale

Girard	Anne-Laure	Boursière communale	100%
Garcia	Iban	Boursier communal adjoint	100%

Service technique

Martinez	Diego	Chef du Service technique	100%
Simonet	Arnaud	Collaborateur au Service technique	100%

Service de la population

Clavel	Rose-Marie	Préposée au Service de la population	100%
---------------	------------	--------------------------------------	------

Services extérieurs

Duperrex	Jean-Luc	Chef du Service extérieur	100%
Corcuff	David	Chef du Service extérieur adjoint	100%
Do Carmo	Manuel	Employé du Service extérieur	100%
Liardet	Christian	Employé du Service extérieur	100%
Oyono	Jean-Bertin	Employé du Service extérieur	100%
Sablonier	Robin	Employé du Service extérieur	100%
Harnisch	Philippe	Employé du Service extérieur	100%
Da Silva	Sébastien	Apprenti	

Concierges

Cortell Martinez	Maria Amparo	Concierge	50%
Gonçalves Figueiredo	José Ricardo	Concierge	100%
Martin	Michel	Concierge	100%
Sejmenovic	Saha	Concierge	35%

Local des jeunes et Midicroque

Jauner	Martine	Responsable Le Local des jeunes	40%
Blakaj Charrotton	Hatmane	Responsable Midicroque	30%

Personnel

Plusieurs collaborateurs ont choisi de quitter les services de la commune pour d'autres horizons. Les raisons vont d'une plus grande proximité du lieu de domicile à une évolution naturelle vers plus de responsabilités mais aussi à une nouvelle rétribution financière très attractive. Il est normal que le différentiel en responsabilités soit rémunéré à sa juste valeur et nous en sommes très heureux pour les personnes qui ont fait ce choix d'évolution professionnelle.

Nous profitons de remercier l'ensemble des collaborateurs qui assument jours après jours leurs tâches avec professionnalisme et enthousiasme.

Bourse

Madame Anne-Laure Girard a annoncé son départ pour fin février 2019. Le poste a été mis au concours.

Greffe

Mme Cédrine Perruchoud a été engagée comme nouvelle apprentie.

Halte jeux « Les petits poussins », cantine scolaire midicroque, le Local des jeunes

Effectifs stables.

Patrouilleurs scolaires

Avec l'augmentation des élèves et la nouvelle organisation, il y a lieu de prévoir un recrutement pour la rentrée 2019.

1.2.2 RÉCEPTIONS ET MANIFESTATIONS

Nouvel An (1^{er} janvier)

La Société de Jeunesse a reconduit l'organisation du Nouvel An 2018-2019, magnifique soirée organisée à la salle du Verger. Les jours suivants, les membres de la Jeunesse ont transmis leurs vœux à la population au son des tambours. Merci à eux de perpétuer cette tradition.

Nouveaux habitants (26 janvier)

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le vendredi 26 janvier. Ce sont 43 personnes qui ont été reçues par les représentants des pouvoirs législatif et exécutif, ainsi que par de nombreuses sociétés locales. La soirée s'est terminée par un apéritif dînatoire.

Coup de balai (21 avril)

Participants : 76.
Récolte : 210 kg de déchets et 190 kg de ferraille légère.

Jeunes citoyens (4 mai)

Dix jeunes citoyennes et citoyens ont répondu à l'invitation des autorités et ont développé et présenté, dans l'espace d'une demi-heure, des projets répondant aux 3 critères du

Services extérieurs

M. David Corcuff a obtenu son brevet fédéral de fontainier.

M. Philippe Harnisch a été engagé temporairement en remplacement d'un collaborateur absent pour une durée indéterminée.

M. José Gonçalves et Mme Amparo Cortell ont quitté leur poste respectif de concierge au 31 décembre.

Service technique

M. Roan Vallat a démissionné de son poste au 14 octobre 2018. Il a été remplacé par M. Diego Martinez qui est entré en fonction le 12 novembre.

développement durable : réhabilitation du site des Grands Moulins, rampes d'accès aux quais de la gare CFF, séances de cinéma en plein air. La Municipalité a relevé la qualité des propositions et sa parfaite inscription dans le contexte local, tout en regrettant, comme l'année précédente, qu'aucun jeune ne se soit engagé à devenir partenaire de la mise sur pied du projet lauréat, soit des séances de cinéma en plein air.

Fête nationale (1^{er} août)

Les communes de Penthaz, Penthalaz et Daillens s'associent pour la mise sur pied de la Fête nationale. Cette année, l'organisation était assurée par la Jeunesse de Penthaz et l'association La Cool'Hisce. Un tournoi de pétanque était parallèlement organisé par la Jeunesse de Penthalaz sur la place de sport Madeleine Chamot-Berthod durant la journée.

La fête a eu lieu à Penthaz en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, qui a transmis son message aux habitants des trois communes. Un cortège, conduit par "La Cancanière", a amené les villageois vers le lieu du feu d'artifice, ceci pour le plaisir des habitants des trois communes.

Journée du développement durable (22 septembre)

La 2^{ème} journée du Développement durable organisée le 22 septembre, avec l'appui de la Commission énergie et développement durable et d'autres bénévoles, et l'engagement des services extérieurs, a rencontré un succès mesuré, ceci malgré la richesse de l'offre en activités diverses.

Mais cette journée fut aussi et surtout l'occasion d'établir de fructueux contacts avec la population, de récolter des idées de projets et d'enrichir les thématiques. C'est sur cette base que des invitations ont été lancées pour une première table ronde tenue en novembre. Plus de 15 personnes, non encore formellement engagées au sein de l'Agenda 2030, c'est-à-dire non membres du Conseil communal ou d'une commission, se sont organisées afin d'élaborer des projets citoyens. Les trois premiers groupes constitués réfléchissent et travaillent sur des thèmes traitant de la nature et de l'environnement, de nos modes de consommations et de leurs conséquences en termes de déchets, ainsi que de la mobilité douce dans le périmètre communal. Le financement des projets pourra être assuré par la taxe sur la consommation d'électricité perçue par la Commune.

Les Concerts du Mercredi du Gros-de-Vaud (10 octobre)

La Municipalité et l'Association des Concerts du Mercredi, laquelle organise une demi-douzaine de concerts itinérants durant la saison hivernale, se

sont entendues pour mettre sur pied un concert de musique classique mercredi 10 octobre dans la Grande salle du Verger. Ces concerts restent pour l'heure peu connus de notre population.

Roadmovie (9 novembre)

La Municipalité a organisé, en partenariat avec l'Association Roadmovie, une soirée cinéma à Penthalaz, après un après-midi consacré aux écoles. Le film « Encordés » a été projeté et fut suivi d'une séance de questions-réponses avec le réalisateur, M. Frédéric Favre.

Jubilaires

90^{ème} anniversaire : 6.

50 ans de mariage : 4 couples.

60 ans de mariage : 2 couples.

Université populaire de Lausanne, UPL

La Municipalité a favorisé la mise sur pied de cours en mettant à disposition, à un tarif préférentiel, la salle de réunion du Verger. Deux cours de langues ont été inscrits au programme automne-hiver 2018-2019. Par manque d'inscription et, peut-être, également du fait du montant des frais de cours, ces derniers ne se poursuivront pas en 2019.

Venoge Festival

La 24^{ème} édition du Venoge Festival a attiré plus de 28'000 spectateurs, en 4 soirées et une matinée, du 22 au 24 août sur le site de Sauffaz. La Municipalité, qui subventionne cette manifestation dont la notoriété s'étend au-delà de la région, s'active à réunir les conditions nécessaires à sa pérennité.

1.3 Affaires culturelles et de loisirs, subventions

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Nombre de prêts sur l'année : 25'112 documents (1.5% d'augmentation de prêt par rapport à 2017).

Nombre de comptes inscrits au 31 décembre : 309.

Nouveaux comptes sur l'année : 59.

Nombre de comptes actifs sur l'année : 295 (47.5% de comptes familles ; 18% de comptes adultes ; 27% de comptes enfants ; 6.5% de comptes AVS ; 1% de comptes institution), dont 98 de Penthalaz, 72 de Penthaz, 82 de Daillens et 43 des communes voisines.

Une équipe de trois personnes, motivée et toujours prête à collaborer pour l'élaboration d'animations et de manifestations. Un riche programme d'animations permet de répondre aux demandes des lecteurs. Cela donne l'occasion de mettre en avant les collections.

Les locaux deviennent un peu exigus lors des animations comme le samedi des bibliothèques, la Nuit du conte et la Veillé de Noël par exemple, où entre 50-60 personnes se retrouvent dans 100m² avec plusieurs ateliers proposés et un buffet.

L'achat de quatre caissettes à journaux va permettre en 2019 de mettre sur pied le projet de répartir dans les 4 communes PPDL une caissette pour l'échange de livres.

L'arrêt du bus PPDL à proximité permet une accessibilité bienvenue pour tout un chacun.

Cabine d'échange de livres

Une cabine d'échange de livres et autres jouets, autogérée, a été installée à la place de jeu, jouxtant la Place Centrale (ancien cimetière).

FEDEVACO

Par l'intermédiaire de la Fédération vaudoise de coopération, et dans le respect de l'art. 71 de la Constitution vaudoise, la Municipalité a soutenu, à hauteur de CHF 2.00 / par habitant, à parts égales, les trois projets suivants :

- Lutte contre l'endettement des paysans à Madagascar, ONG Action de Carême ;
- Promotion de la souveraineté alimentaire au Togo et au Bénin, ONG DM-échanges et missions ;
- Droit à la terre et souveraineté alimentaire, ONG Action de Carême.

Passeport vacances

Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées par des activités spécifiques proposées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles bénéficient des structures mises en place par cette association.

La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », proportionnellement au nombre d'enfants de Penthaz inscrits à ces activités.

1.4 Tourisme

L'Assemblée générale annuelle de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud s'est tenue le jeudi 14 juin à Penthaz sous la Présidence de M. Charles Favre. Le choix de Penthaz s'inscrit dans la volonté de reconnaître le potentiel touristique du Gros-de-Vaud. Une délégation municipale a accueilli les représentants et intervenants.

Camping

Suite au jugement de la Cour de droit administratif et public d'annuler les décisions prises par la Municipalité, nos efforts se sont concentrés sur une tranquillisation du site et une mise en conformité des dossiers des campeurs. Une dizaine de caravanes ont été évacuées et la régularisation des dossiers est en très bonne voie. La révision du règlement du camping a été initiée afin d'être adoptée pour la prochaine saison et ainsi poursuivre les buts fixés.

1.5 Sports

Agorespace

Entretien courant.

Cet endroit est toujours très apprécié par nos jeunes. Un entretien des filets et des palissades sera effectué en 2019.

Place Madeleine Chamot-Berthod

Entretien courant.

Cet endroit est également beaucoup apprécié par nos jeunes et par les écoliers.

Terrain de football

Entretien courant des terrains de football : tonte et engrais.

Tennis

Les cours Kids Tennis et Juniors ont à nouveau connu un grand succès.

Piscine

La saison a bénéficié d'une météo magnifique, ensoleillée et chaude. La fréquentation est toutefois en léger retrait, ceci s'explique par la concurrence des piscines publiques et privées.

Les écoles fréquentent de manière régulière les lieux avant les grandes vacances d'été.

Les municipaux, le gérant et les gardes-bains ont eu à cœur d'œuvrer à leurs tâches afin de donner satisfaction aux utilisateurs.

Nous avons été confrontés à des situations techniques imprévues. Heureusement, nous avons pu compter sur les connaissances et compétences de M. Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs.

Patinoire

M. Pierre-Alain Pingoud, gérant de la piscine et du camping, a été nommé gérant de la patinoire. Il a eu la charge de débiter la saison hivernale.

1.6 Transports publics et mobilité

Cartes journalières vendues

Sur les 2190 cartes disponibles, 2076 ont été vendues.

Liste des Communes partenaires : Penthalaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville, Daillens, Mex, Lussery-Villars, Sullens, Bournens, Boussens.

Véhicule Mobility

Deux véhicules sont à disposition. Le premier à la Gare et le second à la Place Centrale. Ce dernier est réservé 4 matinées par semaine pour les besoins de la Commune.

Bus intercommunaux PPDL

Deux nouveaux bus, remplaçant les anciens, sont entrés en service début septembre. Les campagnes de statistiques démontrent que plus

de 90% des voyageurs se rendent ou commencent leur trajet à l'arrêt Coop Venoge, soit à proximité de la Gare de Cossonay-Penthalaz.

L'horaire valable dès le 9 décembre 2018 a été adapté le samedi, ceci sur la base du taux de fréquentation, afin d'éviter que les bus ne circulent à vide.

Co-voiturage

La Commune possède une page dédiée sur le site de e-covoiturage.ch. La multiplicité des sites et le cloisonnement de ceux-ci limitent grandement les possibilités de réussir à partager un véhicule pour un trajet défini, régulier ou occasionnel. Une action de promotion doit être relancée notamment auprès des personnes travaillant sur le site de Venoge Parc.

1.7 Service d'informatique

Durant l'année 2018, le renouvellement des logiciels de gestion financière et communale, la mise en place d'une gestion électronique moderne des données et l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions, selon préavis 2017-14, ont été effectués et mis en production.

Nous avons également procédé à la mutation des lignes analogiques au numérique Swisscom.

Un mandat a été donné à M. Blum, informaticien, pour établir le suivi de la mise en place et la suite des correctifs d'amélioration du réseau au sein de la Commune.

Les tâches effectuées par M. David Blum sont les suivantes :

- Suivi des demandes via logiciel ad-hoc
- Gestion des stocks, gestion des inventaires (licences, matériel)
- Gestion et suivi des retours réparations et remplacement de matériel
- Gestion des accès et mots de passe
- Gestion des interventions externes et locales
- Monitoring des infrastructures
- Suivi des évolutions d'infrastructures (patches, mises à jours, correctifs)
- Suivi des évolutions bureautiques (mises à jours matérielles, évolution des logiciels)
- Suivi des répliquions des backups des infrastructures hors site (centre de données - 10TB de volume)

Le propriétaire du centre de données est basé, selon les normes pour les activités publiques, en Suisse. La gestion du datacenter est basée sur les approches ISO20000/ITIL

Il est situé dans un site hors zone inondable ou à risque, sans site dangereux à proximité.

Il est doté d'une surveillance audio/vidéo intérieure et extérieure avec historique.

L'infrastructure de la commune se compose des éléments majeurs suivants :

- Une Centrale téléphonique Avaya (gérée par un prestataire externe)
- Trois serveurs physiques
- Serveurs VMWare ESX 6.5
- 1 serveur physique géré par une société externe (vidéosurveillance de la commune)
- 5 switches réseaux dont un POE (pour les téléphones et antennes wifi)
- Firewall Zyxel USG
- 6 antennes wifi Zyxel de différents modèles
- 1 serveur Vcenter 6.5
- 24 serveurs virtuels hébergés sous VMWare avec divers services
- Sites connectés en VPN IPSEC
- 1 site central
- 2 sites distants (service extérieur sur site excentré et conciergerie de la salle communale).

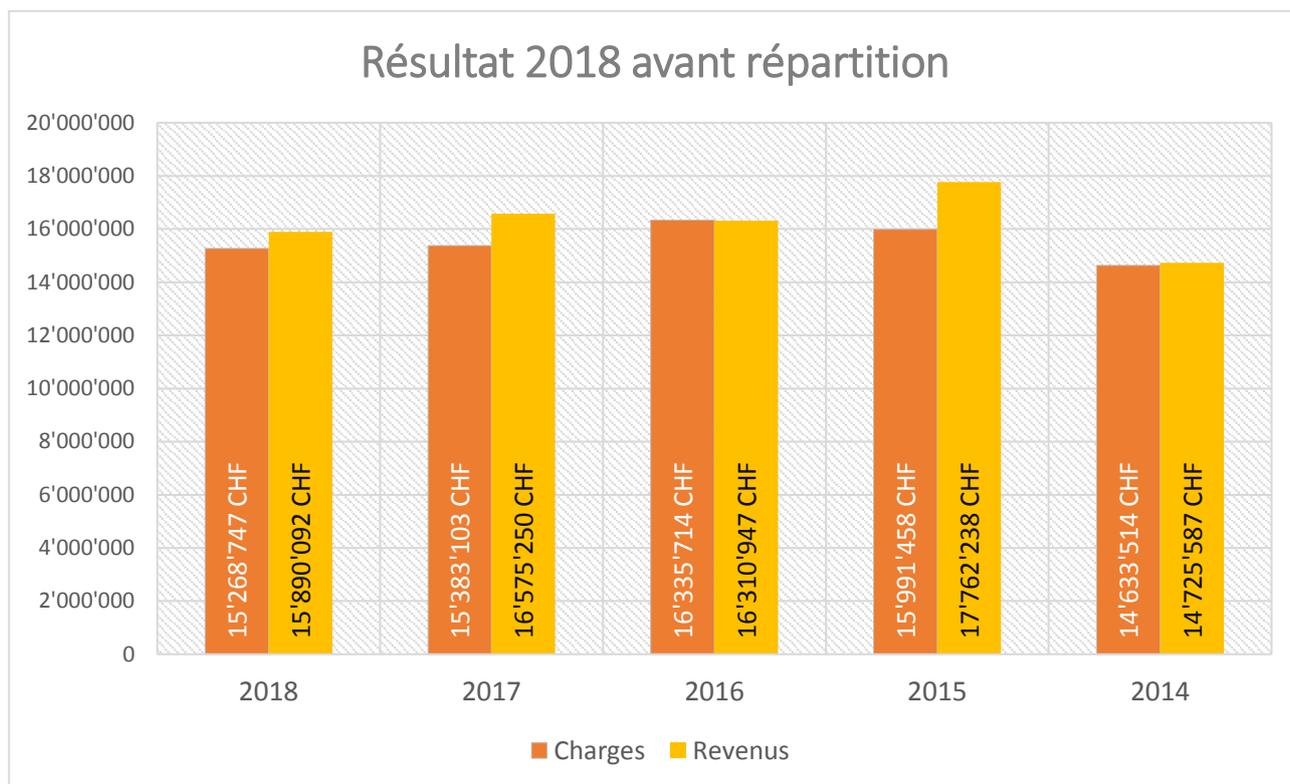
Répartition matériel clients et utilisateurs :

- 15 postes de travail
- 12 appareils, portables et tablettes
- 11 imprimantes locales, 8 en réseau
- 12 téléphones IP
- 20 utilisateurs dont
- 10 fixes, 10 itinérants (y.c. secrétaire du conseil communal)
- Utilisateurs d'autres entités accédant aux services à distance
- Une commune
- Une association intercommunale
- Prestataires externes (ERP-GED)

L'informatique devient de plus en plus complexe et la présence de M. Blum durant l'année 2018 a de nouveau été bénéfique à tous les collaborateurs.

Un grand merci à M. Blum pour sa ténacité dans ce domaine encore un peu abstrait.

2 FINANCES



Les comptes 2018 sont téléchargeables sur le site de la Commune.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Terrains

Jardins familiaux

Changement des plaques de numérotation des parcelles. Entretien du réseau d'eau.

Places de stationnement Gare 1

Rénovation des places de stationnement en lien avec les travaux du Vieux Village.

3.2 Forêts

En 2018 :

- Plusieurs coupes de sécurité ont été effectuées.
- La tempête de janvier a occasionné des dégâts dans la forêt du Devin, principalement du résineux (environ 80 m³).
- Après les grandes eaux de janvier 2018, du bois mort a été sorti de la Venoge, sur la traversée du site Venoge Parc.
- Un îlot de sénescence a été créé dans le Bois-de-Vaux.
- Deux noyers malades ont été abattus sur la parcelle 431.
- 206 plants de diverses essences ont été plantés dans la forêt du Devin.

Mise de bois

La mise de bois a eu lieu le 19 mai 2018, en Rié. 112 stères de foyards (hêtres) ont été vendus.

3.3 Bâtiments

Appartement du Verger, Cheminet 22, local place du Pont, Plan-Bois, Route de la Gare 38, Sauffaz, Stand de tir 300 mètres

Entretien courant.

Centre communal du Verger

Local des jeunes : pose de carrelage à l'entrée et WC. Changement d'une porte.

Grande salle : entretien de chaises en tissu et remplacement des rampes de néons par des éclairages LED.

Pose de détecteurs de mouvements dans les vestiaires et couloirs du sous-sol.

Achat de 7 tables.

Chauffage : ébouage et équilibrage de l'installation et détartrage de deux boilers. Changement du brûleur de la chaudière à mazout.

Protection de la climatisation extérieure.

Nos remerciements vont au concierge pour l'excellent entretien de ce bâtiment.

Collège du Cheminet

Poursuite des travaux liés à l'entretien du chauffage.

Divers travaux dans la cour de récréation et entretien courant.

Nos remerciements vont aux concierges pour l'excellent entretien de ce bâtiment.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, la classe provisoire, située dans l'ancien collège à la route de Daillens, a été maintenue. Une classe supplémentaire, sous la forme d'un pavillon, a été installée dans l'arrière-cour du collège du Cheminet.

Daillens 2 (ancien collège)

Comme précédemment dit, la classe est toujours mise à disposition de l'établissement scolaire.

Eglise Saint-Martin

Traitement de la charpente et entretien des orgues.

L'Islettaz – tennis

Les installations et les nouveaux terrains sont appréciés par les joueurs. Les travaux, selon le préavis 2016-10, ont été terminés.

Des précipitations abondantes en janvier ont provoqué la sortie de lit de la Venoge et ont nécessité des travaux de remise en état de la surface.

Maison de commune – appartements

Travaux de peinture dans un appartement.

Suite à des fissures au niveau des balcons sud, des sondages ont été exécutés dans le but de les consolider.

Maison de commune – bureaux

Changement de la table et des chaises en salle de municipalité. Le parquet de la pièce a été rénové.

Maison de Ville

Changement de deux verres teintés à la marquise de l'entrée de la grande salle. Remplacement des éclairages au café et à la salle à manger par des lumières LED.

Route de la Gare 40

Rénovation nécessaire de l'appartement du 1^{er} étage afin de le remettre en location.

Peinture, électricité de la cage d'escalier et changement des portes palières.

Villa ch. du Collège 1

Changement de la ventilation et du four dans la cuisine.

4 TRAVAUX

4.1 Service technique

Missions du service :

- La police des constructions.
 - L'aménagement du territoire.
 - Les travaux publics.
 - Les aménagements routiers et des espaces publics.
 - La gestion des bâtiments communaux.
 - Le cadastre souterrain (assainissement / eau potable)
 - BPA - Bureau de prévention des accidents
 - Gestion et traitement des mesures de vitesse.
 - SIT - système d'information du territoire
- Assainissement*
Eau potable
Cimetière
Déchets (poubelles et moloks)
Signalisations
Jardins communaux

Le service a répondu, oralement ou par écrit, à de nombreuses demandes de renseignements relatives aux constructions, à la réglementation, aux procédures en vigueur sur le territoire communal ainsi que toutes autres demandes qui auraient un attrait technique.

L'évolution des lois, des normes et des directives cantonales complexifient l'examen des dossiers et nécessitent une adaptation de la pratique.

4.2 Routes

Comme chaque année, des travaux d'entretien et de rénovation des chaussées endommagées (nids-de-poule, regards) ont été réalisés.

Réaménagement du Vieux-Village

Les travaux dans le Vieux-Village, selon préavis 2016-01, se sont terminés par la pose du tapis définitif, l'installation des abris bus et les plantations. Une petite manifestation d'inauguration a eu lieu le 29 juin.

Réfection des routes de Lausanne et Cossonay

Les travaux de réfection de la route de Lausanne et de Cossonay, selon préavis 2017-16, ont débuté, notamment de part et d'autre du rond-point de la Place du Pont.

Plus précisément, le Service technique a traité durant cette année :

Gestion de mandats : 6

Elaboration de Préavis : 4

Demandes d'abattages : 12

Permis d'utilisation du domaine public (fouilles ou dépôt) : 6

Police des constructions

Dossiers ouverts : 29.

L'ouverture d'un dossier n'implique pas nécessairement la délivrance d'un permis de construire. Certains dossiers peuvent être des avant-projets, des projets reportés voir abandonnés.

Enquêtes publiques : 14

Dispenses d'enquêtes : 15

Permis de construire délivrés : 33

Nouvelles constructions : 8

Transformations diverses : 18

Divers équipements : 7

Permis d'habiter et/ou d'utiliser délivrés : 25

Nouvelles constructions : 10

Transformations diverses : 9

Divers équipements : 6

Annonces pour pose de panneaux solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire :

Thermiques : 0

Photovoltaïques : 6 pour un total de 378 m²

Dénonciations préfectorales : 2

4.3 Parcs, places, cimetière

Entretien courant. Cimetière : achat de 4 systèmes de coffrage et pose d'un banc en pierre.

4.4 Elimination des déchets

Transports effectués par la société Borgeaud Entreprises en 2018 :

DECHETS		DESTINATION	POIDS [kg]
Ordures ménagères	OM taxées	Tridel	
	Enterrés 3 essieux	Tridel	372'645
	Déchets communaux	Tridel	295
	Step	Tridel	
Verre	Vert	Vetrorecycling	26'025
	Blanc		10'770
	Brun		7'235
Papier		Valorsa	85'190
Carton			
Déchets encombrants		Valorsa	
Petits déchets		Valorsa	
Pneus		HCB	
Inertes [m3]		Valebin	
Bois			
Alu Fer blanc		Thévenaz-Leduc	
Déchets organiques	Compostables		
	Méthanisables	Ecorecyclage	203'825
Fer léger		Thévenaz-Leduc	
Orea		Thévenaz-Leduc	

4.5 Egouts et épuration

Suite aux données fournies par Monsieur Jean-Pascal Golay, responsable de la STEP de Penthaz, nous vous transmettons les informations suivantes concernant cet exercice :

- 1'148'000 m³ d'eau ont été épurés.
- 6'725 m³ de boues ont été déshydratés.
- 331'070 kg de matière sèche ont passé par le digesteur, il en est ressorti 193'833 kg.
- 71'437 m³ de biogaz ont été produits.
- 286'161 kWh ont été consommés.
- 5'498 m³ d'eau ont été utilisés.
- 29'225 m³ de gaz naturel ont été nécessaires au bon fonctionnement de la STEP.
- 594,23 tonnes de boues déshydratées.
- Pluie : 822 l. / m².
- 28'470 KW ont été produits par les panneaux solaires.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5.1 ASICoPe

Le Comité de direction s'est réuni à 24 reprises durant l'année 2018, séances au cours desquelles les principales décisions prises ou événements marquants sont relatés ci-après :

- préparation, négociations et adoption des comptes 2017 et du budget 2019 ;
- informatisation de la cantine scolaire secondaire ;
- politique des transports scolaires ;
- coordination intercommunale ASISEVV (Association Scolaire Intercommunale de La Sarraz-Environs, Veyron-Venoge) au sujet des PPLS (Psychologues, Psychomotriciens et Logopédistes) et du transport ;
- organisation des études surveillées ;
- organisation des contrôles dentaires ;
- les relations avec les communes.

Les promotions, conduites par M. Jean-François Borgeaud, Directeur de l'établissement secondaire, ont marqué la fin de l'année scolaire et surtout le début des vacances.

Le traditionnel repas des enseignants s'est déroulé au restaurant du Casque d'Or, à Gollion.

Le Conseil intercommunal de l'ASICoPe a tenu, sous la présidence de M. Marcel Monod, deux séances ordinaires. Trois préavis lui ont été soumis.

Le conseil d'établissement s'est réuni à 2 reprises. La première fois pour traiter du problème des transports, avec la participation de M. Jean-Frédéric Mirabile de CarPostal, séance très animée où parents et enseignants se sont exprimés avec beaucoup de passion. La seconde session de novembre s'est déroulée en présence d'une délégation d'élèves.

Accueil de midi (secondaire)

La rentrée scolaire 18-19 s'est bien passée. Depuis l'automne, la cantine a été enjolivée avec un décor créé par les élèves. Ce projet avait été initié par les enseignants en art-visuel et avait fait l'objet d'un petit concours entre les différentes classes.

Il y a eu quelques changements au niveau du personnel. Une nouvelle co-responsable, en la personne de Mme Hedwige Gigon de Gollion, a été engagée. La cantine est dorénavant sous la responsabilité de Mmes Lüchinger et Gigon.

M. Barmada a poursuivi ses rendez-vous avec les délégués des élèves concernant la nourriture et leurs préférences.

A l'instar de l'année dernière, la bibliothèque est toujours ouverte pendant la pause de midi. Les enfants fréquentant cet endroit sont encadrés par Mme Anne-Marie Pittet, bibliothécaire scolaire. De plus en plus d'élèves fréquentent la bibliothèque pour y travailler individuellement ou en groupe. La moyenne est de 15 à 30 élèves par jour.

Mme Pahud, « garde parc » de la Commune de Cossonay, a fait part à la Commune qu'elle ne souhaitait plus remplir cette tâche pour l'ASICoPe, cette activité en lien avec nos adolescents étant très difficile à gérer. Il s'agissait pour elle de surveiller et d'inciter les élèves à plus de civilité et à retourner dans la cour d'école.

La police est venue quelques fois pendant le 1^{er} semestre et les problèmes d'incivilités se sont calmés. De manière générale, il y a eu moins d'incivilités à la cantine et à la salle de pique-nique.

M. Freymond, doyen au PAM, a dispensé les 3 derniers cours sur les comportements des adolescents aux surveillantes de la cantine, ceci afin qu'elles puissent répondre de manière adéquate à certaines provocations.

Transports scolaires

L'année 2018 a vu une diminution des problèmes de transports au niveau des courses scolaires, même si tout n'est pas encore facile. Pour rappel, le contrat avec CarPostal se termine en juillet 2019.

Durant l'année scolaire en cours, 450 élèves primaires et 260 élèves secondaires, sont transportés par Carpostal Production SA. Environ 230 élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} année empruntent à nouveau les transports publics (bus de ligne ou funiculaire). Ils possèdent alors un abonnement Swisspass très apprécié des parents et des élèves eux-mêmes.

Plusieurs demandes de dérogation sont parvenues, en particulier en rapport avec la prise en charge hors des temps scolaires (accueil en milieu familial, repas de midi). Dans un certain nombre de situations, il a pu être proposé des dérogations conditionnelles, lorsqu'un bus faisait déjà le trajet et qu'il avait des places disponibles. Des dérogations sont encore octroyées en cas de double domicile ou en cas de problème médical important. En tout 36 dérogations l'ont été pour l'année scolaire en cours, dont une dizaine pour double domicile.

Cette année a été marquée par de nombreux problèmes de discipline dans les bus : sièges démontés, élèves refusant de s'attacher et se levant en cours de parcours, paquets de farine versés dans le bus, etc. Le Codir a rencontré plusieurs élèves, en compagnie de leurs parents, afin de discuter de leur comportement dans le bus et a procédé à plusieurs avertissements. Dans un cas, le Codir a prononcé une exclusion temporaire des transports scolaires. Toutefois, les parents de l'élève concerné ont contesté l'exclusion par le biais d'un avocat et le Codir n'a pas pu faire respecter cette exclusion temporaire. L'ASiCoPe possède un règlement validé par le Codir il y a 10 ans, mais qui devrait être validé par le Conseil intercommunal selon les lois actuellement en vigueur.

Les trois associations futures (ASiCoPe, ASiVenoge et ASiCOVV) ont décidé de travailler de concert pour l'organisation de l'appel d'offres des transports scolaires pour la rentrée 2019. Elles ont ainsi fait appel à la société Vallat Partenaires SA pour préparer l'appel d'offre commun. Elles se sont également adjointes les services de la société MicroGIS pour préparer les plans de transports scolaires et les cahiers des charges, en lien avec l'appel d'offres. Ainsi, les soumissionnaires devront se référer au plan de transport prévu et proposer leur meilleure offre pour y répondre. L'appel d'offre sera publié en février 2019.

PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Ce service est à disposition des familles et des intervenants scolaires pour répondre aux questions ou difficultés rencontrées par les enfants ou adolescents scolarisés, en lien avec leur développement général. Pour le primaire, environ 50% des interventions concernent la logopédie, les 50% restant se partagent entre la psychologie et la psychomotricité. Pour le secondaire en revanche, environ 2/3 des interventions concernent la psychologie et le 1/3 restant la logopédie et la psychomotricité.

5.2 ASIVenoge

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année 2018. 5 préavis du Comité de direction, ci-après Codir, lui ont été soumis.

Le Codir s'est réuni à 11 reprises durant l'année 2018. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les constructions, ou encore les relations avec les communes, et il a, dans le cadre de la mise en place de l'ASIVenoge, engagé une boursière et une secrétaire.

Construction

Plusieurs séances ont été nécessaires pour étudier la nécessité de créer des classes pour faire face à l'évolution démographique du périmètre de l'ASIVenoge.

Le Codir a étudié, suite au préavis no 4/2018, l'implantation d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109, sise au Cheminet, de la Commune de Penthaz. Ce bâtiment comprendra 8 classes, 1 salle ACT-ACM, 2 salles de dégagement, une salle des maîtres, un local pour le matériel et la photocopieuse, un local nettoyage et les sanitaires. La surface nette sera d'environ 1100 m², pour un volume total estimé à 5200 m³.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Municipalité de Penthaz, et nous avons participé à 2 séances avec les futurs riverains, afin d'éviter si possible des oppositions.

Cette parcelle doit encore faire l'objet d'un PPA valant permis de construire. Le PPA devra être adopté par le législatif communal puis par le Canton. Dès lors que cette procédure sera longue, le comité étudie la possibilité de construire des pavillons provisoires sur la parcelle 127. Ce projet est en discussion avec les autorités de Penthaz.

4 classes devront être disponibles pour la rentrée 2020.

Transports scolaires

Après étude des contraintes liées aux transports scolaires de la zone ASIVenoge, il est apparu plus judicieux de collaborer avec les deux autres associations scolaires (ASICoPe et ASICOVV), afin de trouver des synergies pour réduire les coûts du futur marché public des transports, ainsi que ceux de la future planification. Finalement, le mandat pour l'organisation du marché public pour la rentrée scolaire 2019-2020 a été octroyé à l'entreprise Vallat Partenaires, société spécialisée dans ce type de démarche, ainsi qu'à l'entreprise MicroGIS, en charge de proposer un plan de transports en complément du cahier des charges. Cette méthode permettra une comparaison plus pointue des entreprises qui soumissionneront au marché. A noter que MicroGIS reprendra également la gestion et la planification des transports pour les trois associations, dès la rentrée 2019. Cette décision a été motivée par les informations prises auprès d'autres communes, notamment Chavornay, qui utilise les services de MicroGIS et qui en est pleinement satisfaite, surtout dans la maîtrise des coûts des transports.

Une répartition à l'élève des honoraires des mandats des deux entreprises précitées réduira les coûts pour les trois associations.

5.3 Cantine communale

La cantine « Midicroque », gérée par Mme Hatmane Blakaj Charrotton, est destinée à tous les élèves scolarisés sur le site du collège du Cheminet et de la route de Daillens, ainsi qu'aux élèves domiciliés à Penthaz.

Ce service fonctionne à merveille, la fréquentation quotidienne moyenne est de 50 élèves (sur 147 jours).

Le coût du repas et de la garde, d'environ 2 heures, s'élève à CHF 18.-.

L'ASICoPe contribue financièrement à raison de CHF 3.- par élève, ce qui revient au prix d'inscription à charge des parents de CHF 15.- par élève.

5.4 ASPIC

Le Conseil intercommunal a siégé 1 fois au cours de l'année 2017 et 2 fois au cours de l'année 2018.

Le Comité de direction, composé de Mmes et MM. Frédéric Rossi, municipal à Gollion, Président, Pierre-Henri Dumont, municipal à Penthaz, Vice-Président, Valérie Induni, municipale à Cossonay, Anne-Lise Rime, syndique de L'Isle, Patrick Agassis, syndic de Mont-la-Ville, Yves Jauner, municipal à Penthalaz, et Olivier Berthoud, municipal à Vufflens-la-Ville, a débuté son activité le 2 novembre 2017.

Dans un premier temps, Mme Tania Zito, Secrétaire municipale de Cossonay, a assumé le secrétariat.

Le Comité de direction a tenu 9 séances. Il a engagé une secrétaire et une boursière, soit Mmes Natacha Baudet et Rebecca Gabriel.

Lors de ces séances, le Comité a notamment :

- Élaboré les budgets 2017/2018 et 2019.
- Nommé une délégation de 2 membres pour le suivi du projet de construction, soit MM. Rossi et Dumont.
- Organisé son fonctionnement en dicastères, soit Finances (MM. Rossi, Jauner et Berthoud), Construction (Mmes Induni et Rime et MM. Dumont et Rossi), RH et Exploitation (Mme Induni et MM. Agassis et Berthoud).
- Procédé à diverses opérations administratives liées au démarrage de l'Association (création d'un nom de domaine, www.aspicoss.ch, création d'adresses pour le secrétariat et la bourse, ouverture d'une case postale et d'un compte bancaire).

5.5 Temples et cultes

Des délégations municipales ont participé aux assemblées et autres manifestations de la Paroisse protestante Penthalaz Penthaz Daillens. Des rencontres avec le Conseil de paroisse ont également eu pour objet sa situation financière, l'entretien et le futur de la Maison de Paroisse.

La Municipalité est également représentée au sein de la commission de gestion de la Paroisse catholique romaine de Cossonay et environs. Plusieurs séances ont eu pour objet l'entretien de la chapelle de La Sarraz.

6 POLICE

6.1 Société de sécurité privée

Comme ces dernières années, la Municipalité a reconduit le mandat à la société EKML Formation & Sécurité pour la surveillance des bâtiments communaux et des places publiques.

Durant la saison estivale, les collaborateurs d'EKML se chargent également de la sécurité nocturne du camping en effectuant des patrouilles régulières à différentes heures de la nuit ou en fin de soirée.

Ces contrôles rassurants sont fort appréciés de la population et donne pleine et entière satisfaction à la Municipalité.

6.2 Défense contre l'incendie (SDIS)

SDIS Région Venoge

Pour atteindre les objectifs fixés, le CODIR a tenu dix séances en 2018 et a participé au Rapport du SDIS

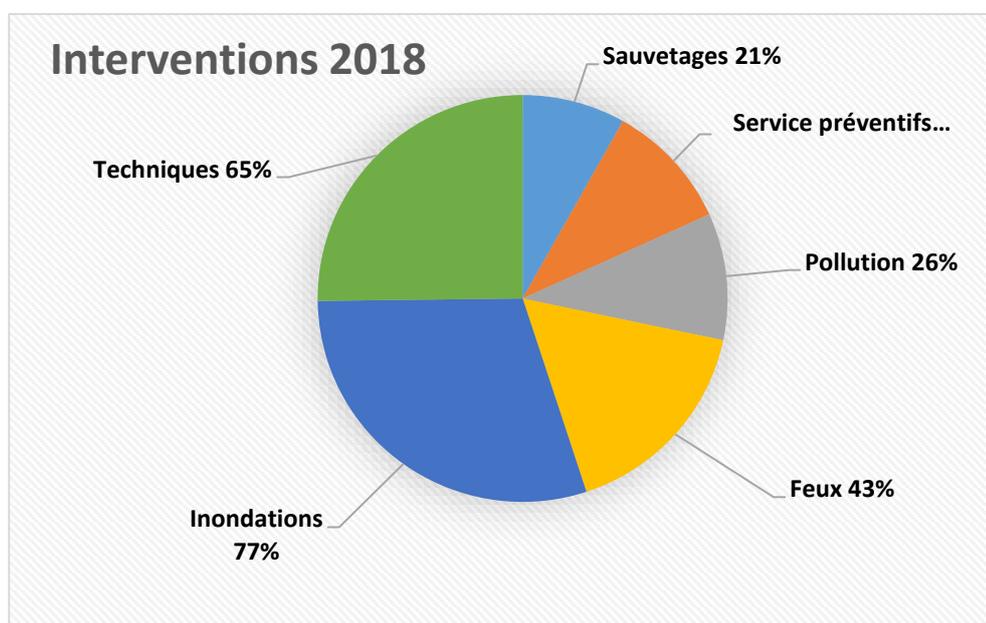
Région Venoge. Les membres du CODIR assistent aux exercices des pompiers, moments très intéressants, instructifs et constructifs. Nous rappelons ici que chacun est bienvenu aux exercices qui se déroulent tout au long de l'année et que la présence des autorités est très appréciée des pompiers.

Le CODIR a suivi les journées de formation cantonale organisées par notre SDIS.

Le CODIR a également rencontré l'état major à trois reprises lors de séances spécifiques. Nous travaillons sereinement et surtout nous avons tous le même objectif : consolider un service de défense incendie de qualité pour toute notre région et, pour nos pompiers qui sont sur le terrain, mettre en place des conditions qui leur permettent d'exercer leur tâche dans les meilleures conditions et confort possibles.

Pour rappel, le SDIS Région Venoge défend 27 Communes. Le plus grand nombre d'interventions en 2018 s'est déroulé à Penthalaz (55), Cossonay (24), Dailens (18) et La Sarraz (17).

Interventions 2018 du SDIS Région Venoge



Les mois les plus chargés de l'année 2017 ont été ceux de juin, juillet et septembre, avec respectivement 27 interventions en juin, 26 interventions en juillet et 26 interventions en septembre.

Durant l'année écoulée, les Sapeurs-Pompiers du SDIS Région Venoge ont également effectué 26 services préventifs, principalement lors des festivités de la Fête nationale pour assurer une surveillance des feux patriotiques et des feux d'artifice. Une présence a aussi été assurée lors des 5 jours du Venoge Festival à Penthalaz.

D'un point de vue opérationnel, plus de 4'700 heures d'interventions et 12'745 de piquets et permanences week-end ont été comptabilisées.

6.3 Protection civile (ORPC)

Le Conseil de l'ORPC a tenu 2 séances ordinaires relatives à l'adoption des comptes 2017 et du budget 2019.

Le CODIR s'est réuni à 4 reprises. Le 30 juin 2018, Jean-Luc Agassiz, vice-Président, a démissionné. Yves Jauner, déjà membre du CODIR, a accepté la Vice-Présidence. Désormais, le CODIR fonctionne avec 8 membres, à satisfaction.

Les travaux du CODIR ont notamment porté sur :

- Le portefeuille des assurances
- Le renouvellement des véhicules
- L'entretien des constructions
- Le statut du personnel

En 2018 le Codir a continué son travail de dénonciations et d'avertissements. 33 avertissements ont été délivrés (1 de plus que l'année précédente). Pour les dénonciations, le même constat est à faire puisque le nombre total culmine à 17. Il est toutefois à relever que pour ses engagements en faveur de la collectivité (Venoge festival et Fête du Blé et du Pain), il y a eu peu d'avertissements et de dénonciations. Le service supplémentaire sur inscription porte ses fruits.

A contrario, nous avons toujours le plaisir de pouvoir compter sur nos officiers de piquet qui garantissent la conduite et la transmission de l'alarme en cas de nécessité. On retrouve le même groupe que l'an dernier avec les capitaines Bornicchia, da Silva, Farad, Grisendi et Silvestre. Encore merci pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année.

Effectif actif au 31.12.2018	571 astreints
Nombre de volontaires	3
Nombre de femmes (hors pro)	1
Engagement en situation d'urgence	2 engagements et 34 jours de service
Intervention en faveur de la collectivité	1342 jours de service
Total des jours de service (CR, IFC, engagement)	3187
Total des services (CR, IFC, engagement)	49
Visites planifiées pour les contrôles d'abris (CPA)	300
Contrôles de conformité d'abris	27

7 SÉCURITÉ SOCIALE

7.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal (CI) a siégé 2 fois au cours de l'année 2018, 3 préavis du comité directeur lui ont été soumis et acceptés.

Le Comité de direction (CODIR) s'est réuni à 9 reprises, en séance plénière, durant l'année 2018. Les principales thématiques traitées ont été notamment la communication au travers du nouveau site internet, des infolettres adressées aux autorités politiques, aux parents et aux collaborateurs du réseau ; sans oublier la plaquette retraçant les 10 ans de l'AJERCO. Les développements en lien avec les prestations socles minimales pour l'accueil parascolaire primaire étaient également à l'ordre du jour.

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de développement 2016–2019, l'AJERCO a augmenté la capacité de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) Les Funambules à La Sarraz avec 12 places d'accueil supplémentaires. L'UAPE « Les Frimousses », dernière-née des structures d'accueil parascolaire, a été inaugurée à Eclépens avec une offre de 12 places dès la rentrée d'août. Une offre qui peut, selon les besoins, être élargie dans le futur.

Accueil de jour

ACCUEIL FAMILIAL

54 accueillantes en milieu familiale (AMF)
 PRESCOLAIRE
 165 places– 187 enfants accueillis – 124'648 heures d'accueil.
 PARASCOLAIRE
 175 places – 299 enfants accueillis – 107'743 heures d'accueil.

ACCUEIL COLLECTIF

PRESCOLAIRE
 7 garderies - 164 places – 482 enfants accueillis.
 PARASCOLAIRE
 5 unités d'accueil pour écolier (UAPE) – 104 places – 236 enfants accueillis.

7.2 ARASPE

L'ARAS Prilly-Echallens regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre social régional, autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthaz, et les Agences, qui conseillent et orientent la population en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

Suite à une décision du Conseil intercommunal, l'antenne d'agence située à Cheseaux-sur-Lausanne a fermé et la collaboratrice qui y travaillait a intégré le site principal de Romanel.

Le Centre social régional a connu une baisse de 4% du nombre de dossiers d'aide sociale, dû à la révision légale de 2017, qui élargit l'accès à la prestation cantonale de la rente-pont pour les chômeurs âgés et restreint l'octroi de l'aide sociale aux jeunes adultes. Pour ces derniers, le CSR fonctionne désormais comme un tremplin à la formation en accélérant l'octroi de bourses d'étude et intègre la contribution parentale dans la construction du projet d'insertion des adultes sans formation achevée.

Les Agences d'assurances sociales ont soutenu le déploiement de la nouvelle prestation cantonale de subside spécifique à l'assurance maladie et ont dû faire face à de nombreuses insatisfactions sur le retard de traitement des demandes de subsides aux primes d'assurance maladie par l'Etat de Vaud. Elles ont également traité un nombre record de demandes de Prestations Complémentaires AVS/AI.

Tout au long de l'année mais plus intensément au 2^{ème} semestre, le Codir représenté par sa présidente ainsi que le directeur ont dû entrer en négociations avec le Canton dans le cadre de la mise en place des unités communes (UC) entre les CSR et les ORP. En effet au prétexte de cette mise en place, le Service des assurances sociales et de l'hébergement se proposait de supprimer tout simplement les activités du CSR de l'ARASPE pour les transférer à l'association régionale d'action sociale de l'ouest lausannois (ARASOL). Cette proposition a été considérée comme inacceptable par les deux associations. Le personnel de l'ARASPE s'est montré très inquiet face à cette menace et le Codir a reçu une délégation de la commission du personnel accompagnée de la secrétaire syndicale pour en discuter. Suite à une prise de position très ferme de l'ARASPE et l'ARASOL, le Conseil des régions d'action sociale (CDRAS) a décidé à l'unanimité de soutenir l'implantation d'une UC à Prilly et de refuser la disparition du CSR de l'ARASPE, pour la plus grande satisfaction des présidentes et des directeurs de l'ARASPE et de l'ARASOL.

Une nouvelle adjointe de direction en charge des ressources humaines a été embauchée en février 2018.

7.3 AVASAD

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et de Fondations régionales (A/F).

L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire vaudois, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention.

C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les communes.

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.

Chaque situation est unique et les besoins, tant ceux des clients que ceux de leurs proches, sont appelés à évoluer étant donné la volonté politique forte d'un maintien à domicile non seulement des personnes âgées, mais également des personnes dépendantes quel que soit leur âge. En prévision de cette évolution, l'AVASAD investit dans la formation de ses collaborateurs aux pratiques toujours plus pointues.

32'780 clients (4,2 % de la population vaudoise), parmi eux 50% sont âgés de 80 ans et plus
2,156 millions d'heures d'aide et de soins prodigués, dont :
48% de soins de base (aide au lever et/ou au coucher, se laver, se vêtir, manger, etc.)
18% de soins infirmiers
16% d'aide au ménage, aux courses ou à la préparation des repas
10% d'autres prestations (démarches sociales, ergothérapie, aide à la famille, etc.)
8% évaluation et conseils
758'447 repas livrés
4'905 collaboratrices et collaborateurs (3'092.5 EPT)
48 CMS répartis dans tout le canton de Vaud
14.3 millions de kilomètres parcourus en voiture

7.4 Halte-jeux les petits poussins

Sous la responsabilité de Mme Sylviane Chapuis, ce service fonctionne à l'entière satisfaction des parents qui confient hebdomadairement ou occasionnellement leurs enfants.

Un grand merci aux accueillantes pour l'attention portée aux enfants.

7.5 Local des jeunes

Comme chaque année, le Local a connu un nouvel essor, avec l'arrivée de nombreux nouveaux jeunes, entraînés, pour la plupart, par des copains et copines de classe qui connaissaient déjà les lieux, ou par leurs frères et sœurs aînés.

De nombreux parents sont venus voir le Local, parfois intrigués par ce lieu de rencontre mis à disposition par la Commune qui intéresse autant leurs enfants. Ils ont tous été agréablement surpris de leur découverte. Il n'a pas été rare que l'on dépasse la trentaine d'utilisateurs.

Cette année, les animatrices ont dû intervenir à plusieurs reprises auprès des jeunes par rapport aux comportements irrespectueux et inacceptables de certains. Parfois même des groupes entiers ont été priés de quitter momentanément les lieux. Les animatrices ont dû prendre régulièrement le rôle d'éducatrices.

Pour des raisons de démotivation par rapport à ces comportements, aucune soirée-souper n'a été organisée cette année.

Les mercredis et vendredis après-midi : les ateliers créatifs ont connu moins de succès contrairement à la salle de danse qui a été très fréquentée et appréciée.

Les vendredis soirs : les ouvertures du vendredi soir sont réservées au plus de 13 ans. La fréquentation a été plutôt irrégulière et il est arrivé aussi qu'aucun utilisateur ne soit présent lors de ces ouvertures.

Les samedis après-midi : les samedis ont beaucoup de succès. L'ambiance est particulière et nettement plus tranquille. Ce qui est fort appréciable pour tous et permet plus facilement d'avoir des échanges et des discussions.

Horaires (pour les jeunes de 9 ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire)

Les mercredis de 14.30 h. à 17.30 h.

Les jeudis de 15.30 h. à 18.00 h.

Les vendredis de 15.30 h. à 18.00 h.

Les deux premiers vendredis du mois de 19.30 h. à 22.00 h. (jeunes de 13 ans à 18 ans).

Les deux premiers samedis du mois de 14.00 h. à 16.30 h. (jeunes de 9 ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire).

Ouverture également durant les vacances de février, la dernière semaine des vacances d'été et les vacances d'octobre.

7.6 Fondation EMS La Venoge

Le Conseil de fondation, au sein duquel la Municipalité est représentée, a tenu 10 séances, sous la présidence de M. Bernard Keller, entre autres, pour l'adoption des comptes 2017 et du budget 2019. Lors de ces séances, le Conseil traite des points concernant les processus fondamentaux, notamment le management, les prestations et les ressources. M. Keller a repris la présidence suite à la démission du président, M. Jean-Pierre Martin, qui avait annoncé son départ depuis quelques mois déjà.

Le site de Penthaz compte 33 lits à mission d'accueil gériatrique PAA compatible, un Centre d'Accueil Temporaire (CAT) et un petit immeuble locatif de 9 appartements de proximité.

Le site de La Sarraz compte 32 lits à mission d'accueil psychogériatrique unité spécialisée PAA.

Les travaux du projet d'agrandissement de l'EMS ont débuté en 2018.

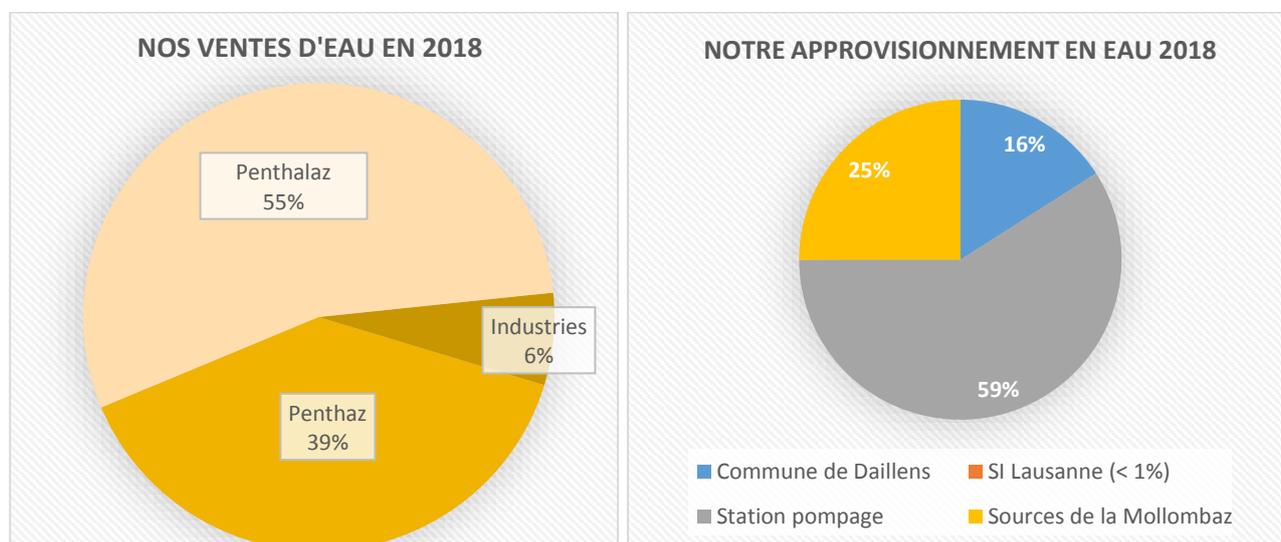
8 SERVICES INDUSTRIELS ET DÉCHÈTERIE

8.1 Service des eaux

Eau potable : changement de conduite en Crausaz et au chemin de la Forêt.

Comme chaque année, des contrôles de qualité de l'eau potable sont effectués par le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV), de même que l'eau de la piscine communale. La Municipalité est très satisfaite de l'excellente qualité de l'eau de Penthaz, malgré sa dureté légendaire (calcaire).

Statistiques :



CONTRÔLE DU RESEAU	<i>m3</i>	%
Total des achats	579'957	100.00%
Total des ventes	336'554	58.03%
"Perte du réseau"	178'569	30.79%

8.2 Déchets

Eco Point

Le nombre d'incivilités liées aux dépôts non conformes a baissé. Cependant, et comme en 2017, un certain nombre d'infractions ont été constatées à d'autres endroits.

Nous encourageons, par un comportement respectueux et conforme aux directives en vigueur, tous les citoyens à participer au maintien de la propreté de notre commune.

Valorsa

Penthalaz détient :

- 19 actions à CHF 2'400.- chacune, pour un total de CHF 45'600.-
- 55 actions à CHF 800.- chacune, pour un total de CHF 44'000.-

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, la Commune a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale, et principalement, le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des communes-actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000 personnes concernées par le périmètre.

		2018 en tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinerables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinerateur de Epura Incinerateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'810	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et Tout public	Séance d'information plateforme de saisie des stat. 2 jours de stage pour apprentis. Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales

9 PROJETS DIVERS

9.1 Gare CFF Cossonay – Penthaz

Un nouveau mandat d'étude, portant les questions d'accès et de mobilité à l'interface de la gare CFF Cossonay-Penthaz, a été confié au bureau Roland Ribl. Ce dernier avait déjà conduit les précédentes études. Cette nouvelle phase est subventionnée à hauteur de 50% par le Canton, qui est partenaire via le Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR). Sont également associés au groupe de travail, les CFF, la Commune de Cossonay et Fenico, propriétaire du site des Grands Moulins. L'objectif est d'assurer un accès sécurisé aux divers modes de déplacements à l'horizon 2021, soit celui de la mise aux normes LHand de la gare.

9.2 Etude de mobilité bassin versant de la Venoge

Cette étude qui a été initiée par le Conseil d'Etat, suite aux oppositions de la Municipalité dans le cadre des enquêtes publiques pour deux plans de quartiers à Cossonay, a été réalisée sous l'égide des Préfets des districts de Morges et du Gros-de-Vaud. Elle s'est appuyée sur les plans directeurs régionaux. Les mesures ont été validées par les associations régionales, soit l'ARCAM et l'ARGDV et les communes et portent sur :

- la réorganisation et l'optimisation de l'offre de bus, lignes régionales et urbaines ;
- l'adaptation de l'offre en parkings-relais ;
- l'encouragement au développement du co-voiturage ;
- les réseaux de mobilités douces ;
- le développement des plans de mobilité des entreprises ;
- l'interface de la Gare CFF de Cossonay-Penthaz.

9.3 Centre de localité, suite de la démarche participative

Dans la suite de la restitution des 3^{èmes} ateliers du 5 mai, le Municipalité a demandé aux mandataires, Verzone Woods et Team+, d'étudier divers points, tels la modération du trafic, l'axe rond-point de la Place Centrale - bas du Cheminet, en « zone 20 » ; la restriction de circulation aux abords du collège du Cheminet ; une alternative à la localisation de l'arrêt des bus scolaires ; les besoins en places de stationnement sur un périmètre élargi, mais aussi les mesures d'accompagnement nécessaires afin d'éviter le report de trafic automobile sur d'autres voies. Les questions liées à la maîtrise foncière, aux phasages et aux finances sont intimement liées. Diverses questions, notamment en lien avec les besoins scolaires, se sont greffés Ceci a généré un report de la restitution au public.

9.4 Plan général d'affectation, PGA, révision

Suite à la réunion du 14 juin 2018, lors de laquelle une délégation municipale a rencontré le service du développement territorial, il est confirmé que la légalisation de nouvelles zones à bâtir ne peut pas être envisagée et que l'accroissement limité de la population doit être absorbé dans le périmètre du centre de localité, ceci par une densification du bâti.

La poursuite des études nécessitera un nouveau crédit d'étude, lequel fera l'objet d'un futur préavis.

9.5 Création d'un bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109 à Le Cheminet

Les besoins de 8 nouvelles classes à l'horizon 2022 nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Penthaz, commune la plus importante du nouveau groupement scolaire ASI Venoge (Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville). Après les premières recherches de variantes de localisations, il s'est avéré que la parcelle n° 109, sur laquelle est déjà implanté l'actuel Collège du Cheminet pouvait, de par sa superficie, accueillir dans sa partie sud-ouest une construction supplémentaire.

Les dispositions en vigueur, du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions, RPAPC, de 1991, ne permettent pas cette réalisation. Les nouvelles, soit celles du début 2015, ne sont toujours pas adoptées.

Suite aux séances organisées avec les voisins, il s'est avéré que la seule procédure possible, pour aboutir, à terme à la mise à disposition des classes, est de passer par l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire.

10 ABRÉVIATIONS

AAAS	Association des agences d'assurances sociales		du Nord vaudois
AAS	Agence d'assurances sociales	ASIRE	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
ACI	Administration cantonales des impôts	AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AIEE	Association intercommunale pour l'évacuation des eaux usées	BC	Bourse communale
AJERCO	Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay	BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
AJOVAL	Réseau d'accueil de jour des enfants - Orbe-La Vallée	CMS	Centre médico-social
AJEMA	Réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne	COFIN	Commission des finances
RéAjy	Réseau d'accueil de jour - Région Yverdon	COGES	Commission de gestion
AMF	Accueil en milieu familial	COFoP	Centre d'orientation et de formation professionnelle
ARASPE	Association régionale action sociale – Prilly Echallens	CSR	Centre social régional
ARGdV	Association régionale du Gros-de-Vaud	D ou Daill	Commune de Daillens
ARAS	Association de communes de la région d'action sociale	DAP – SDIS	Détachement d'appui du service de défense incendie et de secours
ASFiCo	Autorité de surveillance des finances communales	DIPA	Dépenses d'investissement du patrimoine administratif
ASiCoPe	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)	DPS – SDIS	Détachement de premiers secours du service de défense incendie et de secours
ASISEVV	Association scolaire intercommunale de La Sarraz- environs et Veyron-Venoge (13 communes)	ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ASIVENOGE	Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville	EERV	Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud
ASPIC	Association intercommunale de la piscine des Chavannes	EFDC	Entraide familiale de la région de Cossonay
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile	EFRC	Entraide familiale de la région de Cossonay
		eHnv	Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois
		EP	Eau potable

ES	Etablissement scolaire	PC	Prestations complémentaires AVS
EU	Eaux usées (1ère branche du réseau en séparatif)	PDC	Plan directeur cantonal
EC	Eaux claires (2 ^{ème} branche du réseau en séparatif)	PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
EMS	Etablissement médico-social	PDR	Plan directeur régional
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
FEM	Fondation pour l'enseignement de la Musique	PPDL	Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars
F-CH	Frontaliers français et suisses (domiciliés en France)	PPLS	Service de psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire Région Venoge-Lac
Ged	Gestion électronique des documents	Projet AGILE	Réorganisation de la protection civile (Adaptée-Garante-Intégrée-Légitime-Efficente)
GdV	Gros-de-Vaud	Plz	Commune de Penthalaz
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)	Pz	Commune de Penthaz
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (RS 832.10)	PP	Personnes physiques (au niveau fiscal)
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire (RS 700)	PM	Personnes morales (au niveau fiscal)
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RSV 700.11)	PPA Les Câbleries	Plan partiel d'affectation « Les Câbleries »
LEM	Loi sur les écoles de musique (RSV 444.01)	RAS	Régionalisation de l'action sociale
MDC	Maison de Commune (Place Centrale 5)	RE	Romande Energie, société d'électricité
MDV	Maison de Ville (Restaurant – Route de la Gare 6)	RI	Revenu d'insertion
OIBT	Ordonnance sur les installations de basse tension	SDIS	Service de défense incendie et de secours
OP	Office des poursuites	SDT	Service du développement territorial
ORPC	Office régional de protection civile	SSCM	Service de sécurité civile et militaire
OSP	Office d'orientation scolaire et professionnelle Venoge	STAP	Station de pompage
P.A.	Patrimoine administratif (par exemple : le collège)	STEP	Station d'épuration
P.F.	Patrimoine financier (par exemple : la Maison de Ville)	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
		ZIZA	Zones d'activités affectées exclusivement à l'exercice économique (industrie, artisanat, secteur tertiaire ou commerce)

